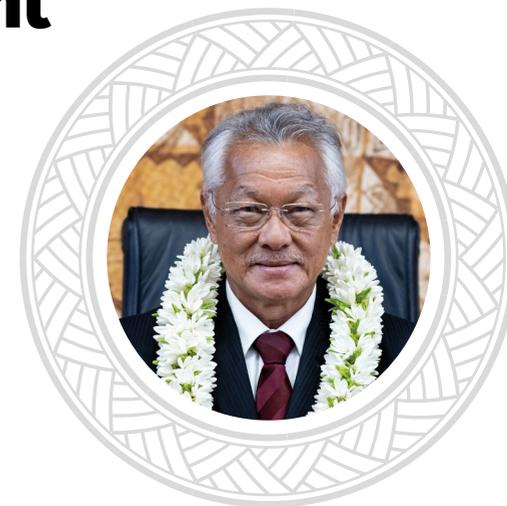




Mot du Président de l'Assemblée de la Polynésie française



Mesdames et Messieurs,
Chers collègues, chers amis,

'Ia ora na, mānava 'e maeva.
Bienvenue en Polynésie française !

Nos 91 sections réunies en session plénière au mois de juillet dernier à Kigali ont désigné la Polynésie française en qualité de section hôte de la réunion d'hiver du Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

La Polynésie française, francophone depuis près de deux siècles, est une collectivité française du Pacifique dotée d'un Statut d'autonomie unique au sein de la République française. Ses 118 îles s'étendent sur une surface maritime aussi vaste que l'Europe, une mer d'îles où prospèrent paisiblement et avec harmonie les valeurs universelles de la francophonie.

C'est avec honneur et fraternité que l'Assemblée de la Polynésie française accueille chacun et chacune d'entre vous et qu'elle sera, au cours des jours prochains, le lieu de résonance de nos préoccupations francophones et des sujets d'intérêt commun dont nous serons amenés à débattre ensemble au cours de ce Bureau d'hiver.

Je souhaite que votre venue en Polynésie française et que le long voyage qui vous y a conduits vous permettent de découvrir les richesses humaines et naturelles de nos îles, nos spécificités, nos savoir-faire mais aussi la beauté éclatante de la francophonie telle que nous la vivons au quotidien.

Ce guide a vocation à vous apporter les informations pratiques qui faciliteront votre séjour en Polynésie française et votre participation à nos travaux parlementaires.

Je nous souhaite à toutes et à tous de riches réunions de travail et de fructueuses rencontres.

Bon séjour en Polynésie française.

Gaston TONG SANG



*'Ia ora na,
mānava 'e
maeva.*



Carte de la Polynésie française





La Polynésie française

La Polynésie française est située dans l'hémisphère sud, au centre de l'océan Pacifique, aux antipodes de la France métropolitaine. Le continent le plus proche, l'Amérique du Nord, est distant de 6 500 km, l'Australie est à 6 000 km, l'Asie à près de 10 000 km et l'Europe à 18 000 km. Il y a 12 heures de décalage horaire entre Paris et Papeete (11 heures en heure d'hiver métropolitaine).

La zone économique exclusive (ZEE) de la Polynésie française a une superficie de 5,5 millions de km² soit une superficie aussi importante que celle de l'Europe. Elle est composée de cinq archipels qui comptent au total 118 îles dont 76 habitées. L'ensemble de ces terres représente à peine 3 500 km² (soit la moitié de la superficie de la Corse). Les îles sont peuplées de 283 147 habitants (2022) et sont situées dans l'hémisphère sud.

1

L'ARCHIPEL DES MARQUISES

Henua 'enana ou Fenua enata

Cet archipel comprend une quinzaine d'îles et d'îlots dont six seulement sont habitées dont les deux plus grandes îles, Nuku Hiva et Hiva Oa. Il a été rendu célèbre par Paul Gauguin et Jacques Brel. Les sculptures marquisiennes sont parmi les plus belles réalisations artisanales de tout le Pacifique. Et une procédure de classement au patrimoine de l'UNESCO a été entamée pour préserver la beauté de ses paysages, la richesse et surtout l'originalité de sa flore et de sa faune.

L'ARCHIPEL DES TUAMOTU

Te mau motu Tuamotu

Sur 1600 km, du nord-ouest au sud-est s'égrènent 76 atolls dont les plus connus sont Rangiroa, Manihi et Fakarava. Ces atolls aux couleurs de paradis possèdent des eaux très poissonneuses. Mais la féerie de ces eaux et de ces paysages ne doit pas faire oublier combien il est difficile d'y vivre : l'eau y est rare et les courants marins souvent dangereux. La pêche et la perliculture y sont les principales activités économiques, avec la récolte du coprah (pulpes de noix de coco séchées destinées à la production d'huile, entrant dans la fabrication du monoi).

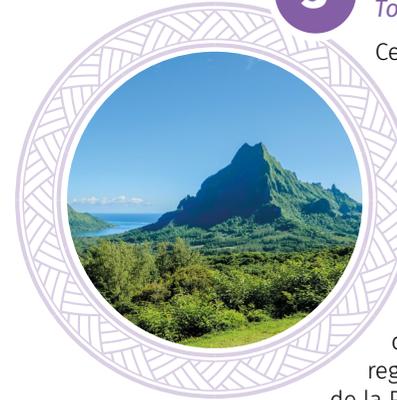
2



3

L'ARCHIPEL DE LA SOCIÉTÉ

Totaiete ma



Cet archipel comprend 2 groupes d'îles, administrées séparément. Les îles Sous-le-Vent (Raromata'i) abritent la fameuse île de Bora Bora, mais aussi Ra'iatea, Taha'a et Huahine. Ra'iatea était le cœur spirituel de la Polynésie, avec le marae international de Taputapuatea (lieu de cérémonie), inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO en juillet 2017. Les îles du Vent (Ni'amata'i) comprennent en particulier l'île de Tahiti, mais aussi celle de Mo'orea, de Maiao, Teti'aroa, qui abrite l'hôtel haut de gamme Le Brando, du nom de l'ancien propriétaire de l'atoll, et l'île déserte de Me'etia. Les îles du vent et les îles Sous-le-Vent regroupent plus des trois quarts des habitants et des activités de la Polynésie française.

L'ARCHIPEL DES GAMBIE

Mangareva ma

4



Quelque fois considérées comme un archipel, il est à noter que les îles Gambier sont en fait administrées dans la même entité que les Tuamotu (l'archipel des Tuamotu-Gambier) mais en ont été détachées en tant que circonscription électorale dans le nouveau statut de 2004. Les Gambier sont plutôt un ensemble d'îlots volcaniques et coralliens réunis à l'intérieur d'un même lagon très étendu, qui contraste avec les atolls des Tuamotu. En outre, ils possèdent une langue, une histoire et des coutumes qui les en distinguent. C'est aux Gambier, dit-on, que l'on trouve les plus belles perles noires du Pacifique. Mangareva est l'île la plus connue, elle possède une cathédrale érigée en 1839 à Rikitea. Il s'agit du plus ancien monument historique chrétien de Polynésie française, rénové sous le contrôle des architectes des monuments historiques en 2011.

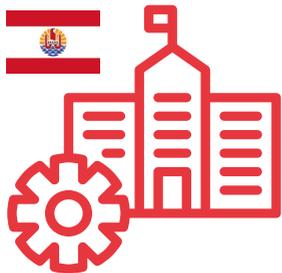
5

L'ARCHIPEL DES AUSTRALES

Tuha'a pae



L'archipel des Australes est le moins connu des cinq archipels de la Polynésie française mais il n'en est pas moins somptueux. À l'écart des routes commerciales, il est peu visité préservant ainsi l'authenticité des cinq îles qui le composent, toutes desservies aujourd'hui par avion à l'exception de la plus australe : Rapa. Pourtant, cet archipel, au climat très agréable, gagne à être connu tant pour la gentillesse de ses habitants, la richesse de sa table où se mêlent fruits et légumes tropicaux et ceux des pays tempérés, que pour la beauté du lagon de Raivavae.



Les institutions de la Polynésie française

Les quatre institutions de la Polynésie française sont le Président de la Polynésie française, le Gouvernement, l'Assemblée de la Polynésie française et le Conseil économique, social, environnemental et culturel.

1^{ère} institution

Le Président de la Polynésie française



Le Président est élu par l'Assemblée de la Polynésie française. La loi organique statutaire en fait une institution à part entière.

Le président prend les actes nécessaires à l'application des réglementations territoriales.

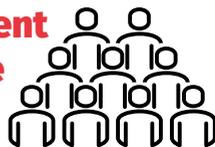
Il préside le conseil des ministres dont il fixe l'ordre du jour. Il dirige et coordonne l'action des ministres ; ses actes sont contresignés le cas échéant par les ministres chargés de leur exécution.

Il est chargé de l'exécution des « lois du Pays » et des délibérations adoptées par l'Assemblée de la Polynésie française.

Il représente la Polynésie française devant les juridictions.

2^{ème} institution

Le Gouvernement de la Polynésie française



Il se réunit en conseil des ministres (entre 7 et 10 ministres) chargé collégialement et solidairement des affaires relevant de sa compétence, il arrête les projets de délibération à soumettre à l'Assemblée et les mesures d'application nécessaires à leur mise en œuvre.

Il a aussi un pouvoir réglementaire très étendu.

Il est obligatoirement consulté sur les projets de textes réglementaires métropolitains intéressant la Polynésie française.

3^{ème} institution

L'Assemblée de la Polynésie française



Élue directement par le peuple, ses compétences ont évolué au fil du temps et des situations politiques. Composée depuis 2004 de 57 représentants issus des cinq archipels, elle est le législateur polynésien. Elle règle par ses délibérations les affaires de la Polynésie française. Elle peut également adopter des actes dits « lois du pays ».

Par ailleurs, elle vote le budget et les comptes du Pays et contrôle l'action du président de la Polynésie française et du gouvernement.

Elle se réunit deux fois par an en sessions ordinaires, l'une dite administrative et l'autre dite budgétaire. Exceptionnellement, elle se réunit aussi en session extraordinaire.

En dehors des séances, les représentants travaillent au sein de commissions spécialisées dans des domaines particuliers afin d'étudier les projets et propositions de « loi du pays » ou de délibérations notamment. Entre chaque session, le fonctionnement délibératif de l'institution est assuré par une commission permanente, composée de représentants élus.

4^{ème} institution

Le Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC)

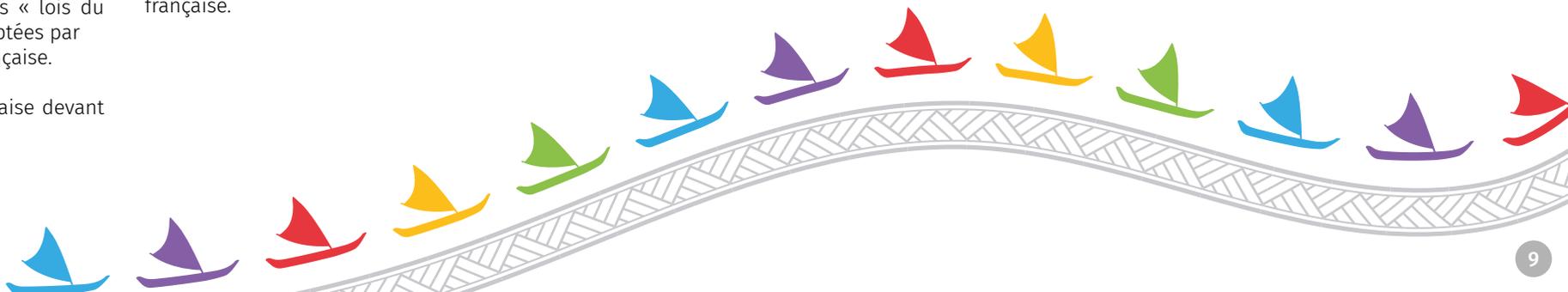


Il est composé de 48 représentants des groupements professionnels, des syndicats, des organismes et des associations qui concourent à la vie économique sociale, environnementale et culturelle de la Polynésie française, choisis pour 4 ans.

Il est obligatoirement saisi des projets ou propositions de « lois du Pays » à caractère économique ou social.

Il peut donner un avis sur les projets et propositions de texte à caractère économique, social, environnemental ou culturel qui lui sont soumis par le gouvernement ou l'Assemblée de la Polynésie française.

Il peut également réaliser de sa propre initiative, et à la majorité des deux tiers de ses membres, des études sur les thèmes relevant de sa compétence.





Programme

Samedi 28 janvier

08h45

Transferts de l'hôtel Intercontinental Tahiti Resort & Spa vers le JRCC et le Centre hospitalier de Polynésie française

9h00

Transferts de l'hôtel Royal Tahitien vers le JRCC et le Centre hospitalier de Polynésie française

9h30

Visites en 2 groupes / 1 h par groupe sur chaque site :

- **Présentation du plus grand système de climatisation par l'eau de mer au monde (SWAC), mis en service au Centre hospitalier de Polynésie française**
- **Visite du Centre de coordination de sauvetage aéro-maritime en Polynésie française, chargé de la surveillance des pêches (JRCC Tahiti)**

11h45

Transferts du JRCC et du Centre hospitalier de Polynésie française vers le restaurant du Royal Tahitien

12h00

Déjeuner au restaurant Le Royal Tahitien

📍 Hôtel Royal Tahitien

14h00

Transferts du restaurant Le Royal Tahitien vers les hôtels
Dîner libre

Dimanche 29 janvier

08h15

Transfert de l'hôtel Royal Tahitien vers l'hôtel Intercontinental Tahiti Resort & Spa

9h00

Transfert de l'hôtel Intercontinental Tahiti Resort & Spa vers Teahupoo (1h30 de trajet)

- **Découverte en bateau de la vague de Hava'e à Teahupoo, sur laquelle se dérouleront les épreuves de surf des Jeux olympiques de 2024**
- **Présentation des actions de la commune de Teahupoo en matière de protection de l'environnement et de développement durable**
- **Visite en bateau d'une réserve marine protégée par la pratique traditionnelle du rahui**
- **Déjeuner offert par la section hôte**

15h00

Transfert de Teahupoo vers les hôtels

18h00

Transfert de l'hôtel Royal Tahitien vers l'hôtel Intercontinental Tahiti Resort & Spa

18h30

Cocktail dînatoire de bienvenue offert par la section hôte

📍 Hôtel Intercontinental Tahiti Resort & Spa

Lundi 30 janvier

08h15

Transferts des hôtels Intercontinental Tahiti Resort & Spa et Royal Tahitien vers l'Assemblée de la Polynésie française

8h45

Accueil à l'Assemblée de la Polynésie française

📍 Hall René Leboucher

9h00

Cérémonie solennelle d'ouverture (Hémicycle)

- **Discours d'accueil de M. Gaston TONG SANG, Président de l'Assemblée de la Polynésie française**
- **Discours de M. Francis DROUIN, Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie**
- **Discours de M. Édouard FRITCH, Président de la Polynésie française**
- **Discours de M. Éric SPITZ, Haut-commissaire de la République en Polynésie française**

📍 Hémicycle

9h45

Début des travaux du Bureau

📍 Hémicycle – Réservée aux membres du Bureau

11h45

Photographie officielle

12h00

Déjeuner

📍 Hall René Leboucher

14h00

Suite des travaux du Bureau

📍 Hémicycle

17h00

Suspension des travaux du Bureau

17h00

Transferts de l'Assemblée de la Polynésie française vers les hôtels

18h30

Transferts des hôtels vers la Présidence de la Polynésie française

19h00

Cocktail dînatoire offert par M. le Président de la Polynésie française

📍 Présidence de la Polynésie française

21h00

Transferts de la Présidence de la Polynésie française vers les hôtels

Mardi 31 janvier

7h00

Transferts des hôtels vers le port de pêche de Papeete (pour l'activité optionnelle)

7h45

Visite d'un atelier de mareyage et d'un bateau de pêche au port de pêche de Papeete (activité optionnelle)

8h15

Transferts des hôtels vers l'Assemblée de la Polynésie française

8h45

Transfert du port de pêche de Papeete vers l'Assemblée de la Polynésie française

Mardi 31 janvier

- 9h00** Reprise des travaux du Bureau
📍 Hémicycle
- 12h00** Déjeuner
📍 Hall René Leboucher
- 14h00** Suite des travaux du Bureau
📍 Hémicycle
- 16h00** Fin des travaux du Bureau
- 16h15** Cérémonie de remise de l'Ordre de la Pléiade
📍 Hémicycle
- 16h30** Conférence de presse
📍 Salle Sonia Agnieray-Thunot
- 16h30** Transferts de l'Assemblée de la Polynésie française vers les hôtels
- 18h30** Transferts des hôtels vers l'Assemblée de la Polynésie française
- 19h30** Cocktail dînatoire de clôture offert par la section hôte
📍 Jardins de la Reine Pomare IV – Assemblée de la Polynésie française
- 22h00** Transferts de l'Assemblée de la Polynésie française vers les hôtels

Mercredi 1^{er} février

- 6h30** Transferts des hôtels vers le quai des ferrys de Papeete
 - Départ vers Moorea par bateau (7h35)
 - Visite du Centre de recherches insulaires et Observatoire de l'environnement (CRIOBE) et présentation du concept d'aire marine protégée
 - Visite du Fare natura (maison de la nature), musée sur la richesse de la biodiversité terrestre et marine
 - Déjeuner sur un motu (îlot)
 - Retour vers Papeete par bateau (16 h 50)
- 16h50** Transferts du quai des ferrys de Papeete vers les hôtels
Dîner libre



Ordre du jour

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du compte rendu de la réunion du Bureau de Kigali du 5 juillet 2022
- 3 Composition du Bureau et de l'Assemblée
- 4 Rapport d'activité du Secrétaire général parlementaire
- 5 Rapport du Trésorier sur le projet de budget 2023
- 6 Débat sur les orientations stratégiques
- 7 Corpus législatif sur les changements climatiques
- 8 Programme de coopération 2023
- 9 Débat politique sur le thème « doctrine et méthode de l'APF pour réagir aux situations de crise dans l'espace francophone »
- 10 Révision des Statuts de l'APF
- 11 Audition de M. Siegfried Peters, Président de l'Association des secrétaires généraux de parlements francophones (ASGPF), Secrétaire général de l'Assemblée nationale du Québec
- 12 Audition de M. Geoffroi Montpetit, Administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)
- 13 Examen des situations politiques
- 14 Travaux des Commissions
- 15 Travaux des Réseaux
- 16 Rapports des Chargés de mission régionaux
- 17 Distinctions remises par l'APF
 - Prix Geoffrey-Dieudonné
 - Ordre de la Pléiade (adoption d'un Code – tableau d'inscription)
- 18 Calendrier des activités institutionnelles
 - Calendrier 2023 des Commissions, des Réseaux et des Régions
 - Choix de la section hôte de la 48e Session de juillet 2023
 - Choix de la section hôte du Bureau d'hiver 2024
- 19 Questions diverses
- 20 Adoption du relevé de décisions



COMPOSITION DE LA SECTION POLYNÉSIE FRANÇAISE



Président

M. Gaston TONG SANG



Vice-Président

M. Philip SCHYLE

Membres



M^{me} Minarii GALENON



M^{me} Teura IRITI



M^{me} Vaïtea LE GAYIC



M^{me} Yvannah POMARE-TIXIER



M^{me} Sylvana PUHETINI



M. Geffry SALMON



M^{me} Romilda TAHIATA



M^{me} Tepuararii TERIITAHU



M^{me} Lana TETUANUI



M^{me} Éliane TEVAHITUA

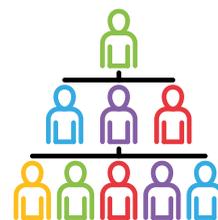


M. Félix TOKORAGI



M^{me} Jeanne SANTINI

Secrétaire administratif



COMPOSITION DU BUREAU DE L'APF



Président

M. Francis DROUIN
(Canada - Député)



Secrétaire général parlementaire

M. Bruno FUCHS
(France - Député)



1^{er} Vice-Président

M. Faustin BOUKOUBI
(Gabon - Président de l'Assemblée nationale)

Vice-Présidents



M. Rachid TALBI ALAMI
(Maroc - Président de la Chambre des représentants)



M. Amadou Mame DIOP
(Sénégal - Président de l'Assemblée nationale)



M^{me} Nathalie ROY
(Québec - Présidente de l'Assemblée nationale)



M. Gaston TONG SANG
(Polynésie française - Président de l'Assemblée de la Polynésie française)

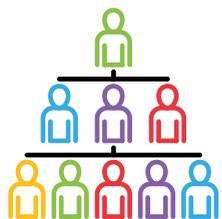


M. Jean-Paul WAHL
(Belgique / Communauté française / Wallonie-Bruxelles - Député)



M. Mars DI BARTOLOMEO
(Luxembourg - Député)

Trésorier



COMPOSITION DU BUREAU DE L'APF (suite)



Présidents de Commissions et de Réseaux



M. Joël GODIN
Président de la Commission
des affaires parlementaires
(Canada - Député)



M^{me} Angélique NGOMA
Présidente de la Commission
de la coopération et du
développement
(Gabon - Députée)



M. Laurent WEHRLI
Président de la Commission
de l'éducation, de la
communication et des
affaires culturelles
(Suisse - Conseiller national)



M. Christophe-André FRASSA
Président de la
Commission politique
(France - Sénateur)



M^{me} Chantal SOUCY
Présidente du Réseau
des femmes parlementaires
(Québec - Députée)



M. Pascal SAWA
Président du Réseau des
jeunes parlementaires
(Nouvelle-Calédonie -
Membre du Congrès)

Chargés de mission



**M. Tilkouété
DAH SANSAN**
Chargé de mission
Afrique
(Côte d'Ivoire - Député)



**M. Stéphane
SARRAZIN**
Chargé de mission
Amérique
(Ontario - Député)



**M^{me} Thuy
Anh NGUYEN**
Chargée de mission
Asie-Pacifique
(Vietnam - Députée)



**M. Jean-Charles
LUPERTO**
Chargé de mission Europe
(Belgique / Communauté
française / Wallonie-
Bruxelles - Député)



**M. Hilarion
ETONG**
(Cameroun - Premier vice-président
de l'Assemblée nationale)



**M. Charles
JUILLARD**
(Suisse - Conseiller aux États)



**M. Glen
SAVOIE**
(Nouveau-Brunswick - Député)

Membres



**M. Adama
BICTOGO**
(Côte d'Ivoire - Président
de l'Assemblée nationale)



**M. Christophe
MBOSO N'KODIA PWANGA**
(République démocratique
du Congo - Président de
l'Assemblée nationale)



**M. Seyni
OUMAROU**
(Niger - Président de
l'Assemblée nationale)



**M^{me} Christine
RAZANAMAHASOA**
(Madagascar - Présidente
de l'Assemblée nationale)



**M. Louis
VLAVONOU**
(Bénin - Président de
l'Assemblée nationale)



**M. Pierre-André
COMTE**
(Jura - Député)



Contacts utiles



En cas d'urgence

Pompiers : **18**
 Police secours & Gendarmerie : **17**
 Samu : **15**



Standard Assemblée de la Polynésie française

+689 40 41 63 00

Numéros des référents :

Jeanne SANTINI

secrétaire administratif de la section Polynésie française :

+689 87 78 91 50

Rumia ATAI

chef du service de la communication, du protocole et de la sécurité :

+689 89 29 38 14



Hôtels

Intercontinental Resort & Spa :

Tél : +689 40 86 51 78

E-mail : reservation.tahiti@ihg.com

Le Royal Tahitien :

Tél : +689 40 50 40 40

E-mail : resa@royaltahitien.pf



Compagnies aériennes

Air Tahiti Nui : +689 40 46 03 03 ou +689 40 46 03 33

Air France : +689 40 47 47 47
Aircalin : +689 40 85 09 04

United Airlines : <https://www.united.com/ual/fr/fr/fly/contact.html>



Aéroport de Tahiti

+689 40 86 60 61



Taxis

Portable Coordination : +689 89 401 030

Ville de Papeete, capitale de Tahiti

Station du Vaima : +689 40 43 72 47

Station du marché : +689 40 42 97 91

Station de Vaïete : +689 40 41 23 42

Ville de Faa'a

Station de l'aéroport : +689 40 86 60 66



Informations pratiques



WIFI

Réseau : **APF_ORA**

Mot de passe : **TERENATI**

Pour plus d'informations utiles sur l'événement, veuillez scanner le QR code figurant au dos de votre badge

Site internet de l'Assemblée :

www.assemblee.pf

Facebook :

@assembleepolynesie

Chaîne Youtube :

AssembleePolynesie



Monnaie et devises

La devise utilisée en Polynésie française est le franc pacifique (XPF)

Les billets ont une valeur de 500 XPF, 1000 XPF, 5000 XPF et 10 000 XPF tandis que les pièces représentent une valeur de 5XPF, 10 XPF, 20 XPF, 50 XPF, 100 XPF et 200 XPF.

1 € (EURO) = 119, 33 XPF

1 \$ (USD) = 107, 96 XPF

1 \$ (CAD) = 84,23 XPF



Voltage électrique

220 à 240 volts, prises électriques de type C et E





ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Rue du Docteur Cassiau - BP 28 - 98713 Papeete Tahiti

Téléphone : **(00 689) 40 41 63 00** Courriel : **bureau_courriers@assemblee.pf** Site internet : **www.assemblee.pf**